



SEMINAIRE REGIONAL SUR LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

Mercredi 26/02/2014 (ESPE Clermont-Auvergne)

ATELIER 4 : Les perspectives d'insertion indirecte et directe post bac

Animateurs :	Monsieur Saïd BERRADA, IEN-ET-SBSSA Santé Social, Soins à la Personne, Rectorat de Clermont-Ferrand Madame Chantal VERSCHUREN, Chargée de mission au Pôle des formations sanitaires et sociales, Conseil régional d'Auvergne
Rapporteur :	Madame Corinne KREMER, Chef de travaux du lycée professionnel Marie Curie, Clermont-Ferrand
Participants :	55 personnes inscrites : proviseurs, professeurs, conseillers d'orientation psychologue, directeurs et formateurs d'Instituts de formation sanitaire ou sociale, partenaires sociaux, élus. 11 intervenants : professionnels et employeurs <ul style="list-style-type: none">- du secteur de l'aide à domicile (secteur associatif et secteur privé à but lucratif) ;- du secteur hospitalier (public et privé)- du secteur des personnes âgées dépendantes (EHPAD)- du secteur de l'accompagnement des personnes handicapées- de l'Education nationale (auxiliaire de vie scolaire)
Objectifs de l'atelier :	Thématique générale : L'accueil des bac pro en période de formation en milieu professionnel (PFMP) et les modalités de recrutement (profils recherchés, postes et contrats proposés, parcours possibles) des employeurs du secteur sanitaire et social. <u>Accueil des élèves de bac pro ASSP et/ou SAPAT en (PFMP) :</u> <ul style="list-style-type: none">- Quelle connaissance de ces diplômes par les employeurs présents et éventuellement quel accueil proposé ?- Quelles difficultés rencontrées dans l'accueil de ces publics ? Quelles solutions pour les dépasser ? <u>Modalités de recrutement</u> <ul style="list-style-type: none">- Quels profils ? le profil bac pro ASSP ou SAPAT intéresse-t-il les structures employeurs ?

	<ul style="list-style-type: none"> - Sur quels types de postes? Avec quels types de contrats proposés ? - Quels parcours possibles ?
<p>Relevé de conclusions :</p>	<p style="text-align: center;">1. INSERTION INDIRECTE : Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel</p> <p>Il a été souligné l'importance du tutorat pour favoriser un bon accueil des stagiaires. Plusieurs problématiques ont été soulevées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la formation des tuteurs : coût, temps... Elle se développe notamment du fait de la prise en charge de ces formations par un certain nombre d'organismes (UNIFAF, la CNSA,...) ; elle doit être généralisée. - législation du travail//tutorat ? - acceptation d'être tuteur : il est difficile pour les encadrants de trouver des candidats au tutorat car cela s'ajoute à leur charge de travail et dans la grande majorité des cas, ce n'est pas rémunéré et il n'y a pas de temps spécifique dégagé pour assurer cette fonction. - l'acceptation par l'usager de la présence de stagiaires. <p>1.1 Retour des professionnels sur l'accueil de stagiaires en bac pro</p> <p style="text-align: center;">1.1.1. Lié à l'âge : problème élèves mineurs</p> <p>Les professionnels qui accueillent ces stagiaires ont insisté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'importance de la maturité de l'élève • l'importance de la motivation et de l'investissement <p>Parmi les difficultés qu'ils ont pu rencontrer avec certains élèves figurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Problème de discrétion professionnelle • Problème de relationnel, de responsabilité <p style="text-align: center;">1.1.2. Lié à la mobilité, aux horaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque l'élève est motivé, il n'y pas de problème d'horaires soulevé, car ce sont ceux de leur future profession • Lorsque les problèmes ne viennent pas de l'élève (élèves internes au lycée,...), selon l'implication de l'élève, les structures s'adaptent : compromis trouvé • Les problèmes de mobilité sont plus importants en option « domicile », « tutrice de proximité » qui ont un circuit et ne peuvent pas forcément « prendre » le stagiaire entre des activités si les horaires sont différents <p>1.2 CADRAGE (documents activités et évaluation)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Souvent, les PFMP de la première année de bac pro ont lieu dans les structures de petite enfance • Difficulté d'accueil des élèves dans avec les écoles primaires • Bonne préparation des élèves par les professeurs avant le début de la PFMP • Importance des réunions avec les professionnels pour présenter les documents et les activités à effectuer, puis lors de la PFMP avec les tuteurs

2. INSERTION DIRECTE

Il apparaît que ce Baccalauréat est bien identifié par les employeurs et reconnu pour l'embauche

MAIS

2.1 Domicile

- Les employeurs envisagent de recruter les bacheliers professionnels au même niveau que les Auxiliaires de vie sociales (niveau de qualification V) à savoir pour de l'intervention à domicile et non pas (en tout cas dans un premier temps) pour de l'encadrement intermédiaire. En effet, le recrutement d'assistant responsable de secteur se fait avec des candidats titulaires du BTS SP3S (services et prestations des secteurs sanitaire et social)
- Il est impératif d'avoir le permis de conduire même en zone urbaine.

2.2 Milieu hospitalier, EHPAD

- Dans un premier temps, les titulaires du bac peuvent prétendre à un poste d'agent de service hospitalier (ASH). Certains employeurs (CHU) considèrent ce diplôme comme un prérequis pour ce type de poste (inscrit dans la fiche de poste)
- Ensuite, les jeunes ont la possibilité d'évoluer par la voie interne et d'accéder ainsi à des postes d'Aide-soignante ou d'infirmière
- EHPAD : un profil qui intéresse sur l'aspect accompagnement des personnes et également sur l'aspect animation. Toutefois pas beaucoup de postes d'animateurs car pas les moyens financiers donc activité d'animation souvent limitée...
Des métiers émergents en EHPAD ? => côté social (précarité des résidents)

2.3 Secteur du handicap

- L'intégration sera déterminée dans la classification de la Convention
- Intermédiaire entre AMP et AS

2.4 Education Nationale

l'Education Nationale a créé des postes d'Auxiliaires de Vie Scolaire pour accompagner en milieu scolaire les élèves ayant une reconnaissance de personnes handicapées par la MDPH. C'est un emploi en voie de professionnalisation (formation renforcée ces dernières années des personnes en poste)

- 4800 élèves reconnus handicapés en Région Auvergne
- 1300 élèves bénéficient des services d'un AVS pour les aider
- 1000 postes AVS actuellement : ces personnes sont recrutées par deux voies distinctes :
 - soit contrat d'Assistant d'éducation (CDD 3 ans renouvelable 1 fois)
 - soit Contrat aidé ou C.U.I. (CDD 1 an renouvelable 1 fois)